

Concept culturel du Conseil du Jura bernois



CJB

Conseil du Jura bernois

Ce Concept culturel a été adopté à l'unanimité par le Conseil du Jura bernois dans sa séance plénière du 25 mars 2026.

1. Introduction	4
2. Le soutien à la culture dans le Jura bernois	6
3. Contexte politique, légal et financier	8
4. Enjeux du secteur culturel	11
5. Principes de politique culturelle spécifiques au Jura bernois	13
6. Priorités stratégiques Une offre régionale attractive Un secteur culturel renforcé	18
7. Modalités d'encouragement	23
8. Restrictions à l'encouragement	27
9. Dépôt des demandes et critères	28
10. Sites internet de référence	31

1. Introduction

Le Conseil du Jura bernois (CJB) est un organe politique, régi par la loi sur le statut particulier (LStP), dont les objectifs sont de permettre à la population du Jura bernois de préserver son identité, de renforcer ses particularités linguistique et culturelle au sein du canton de Berne et de participer activement à la politique cantonale. Le présent document définit les axes stratégiques de la politique du CJB pour l'encouragement des activités culturelles, qui sous-tendent les actions et mesures qui seront mises en œuvre durant les prochaines années. Le CJB, conscient que ces lignes directrices se déploient sur une certaine durée, a renoncé au rythme quadriennal des législatures comme c'était le cas jusqu'à présent, pour une visée à plus long terme. Il veillera à réactualiser ce Concept culturel au moment opportun.

Bien qu'ancrée dans la pratique de l'encouragement des activités culturelles du canton de Berne, la politique culturelle du CJB a développé ses propres spécificités pour prendre en compte les forces et les besoins particuliers du Jura bernois. Le paysage culturel de la région comprend à la fois des institutions et des manifestations

d'envergure largement reconnues au-delà de ses frontières, ainsi qu'une vaste palette d'événements qui se déploient sur l'entier de son territoire, offrant une proximité culturelle à l'ensemble de la population. Sans centre urbain, le Jura bernois fait face aux défis propres aux zones périphériques, mais jouit aussi de nombreux atouts qui en font une région attractive tant pour ses habitantes et habitants que pour les personnes de passage. L'importance de son offre culturelle est indéniablement une de ses forces.

Alors que le CJB a fêté ses 20 ans en 2026, on peut relever l'incroyable développement de la scène culturelle durant ces années. De nombreux projets ont vu le jour et des institutions modestes sont devenues des lieux de référence. Ces éléments illustrent l'engagement du CJB en faveur de ce domaine et la pertinence de sa politique culturelle, dont les effets ont porté leurs fruits jusqu'à présent et qui ouvre la voie à de nouvelles perspectives. Ce Concept culturel s'inscrit dans la continuité des développements précédents. Certains axes stratégiques sont devenus des principes essentiels pour l'encouragement de la culture dans le Jura bernois et sont pérennisés (chapitre 5), alors que d'autres

priorités sont renforcées ou développées (chapitre 6), en regard des enjeux et défis auxquels est confrontée la scène culturelle (chapitre 4).

Alors que la commune de Moutier a quitté le canton de Berne, entraînant le départ de plusieurs institutions et manifestations culturelles, le CJB accueille avec enthousiasme la nouvelle dynamique positive qui anime la région, dont la Fondation Grand Chasseral est un exemple emblématique parmi d'autres. Par son action, le CJB souhaite également que la culture participe à ce nouvel élan régional, soit un espace pour le vivre-ensemble et un vecteur de rayonnement. Le CJB continuera de veiller au développement d'événements d'ampleur et rassembleurs, tout comme à un accès facilité à l'offre culturelle au quotidien. Il s'agira également de permettre un renforcement structurel de ce secteur pour en garantir sa pérennité et ses possibilités d'innovations et de développements. Des collaborations étroites avec les partenaires de la région biennoise et du canton assureront complémentarités et synergies.

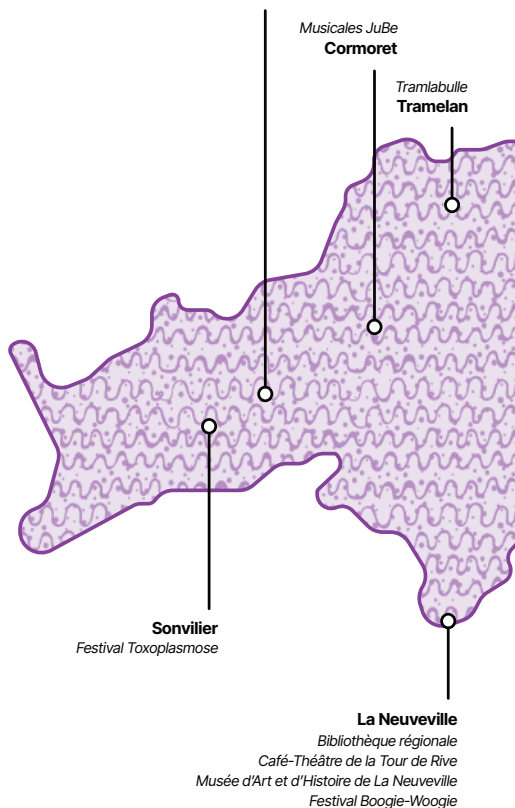
Ce Concept culturel est un outil pour soutenir la qualité, le dynamisme et le déploiement de la culture au cœur du Grand Chasseral !

2. Le soutien à la culture dans le Jura bernois

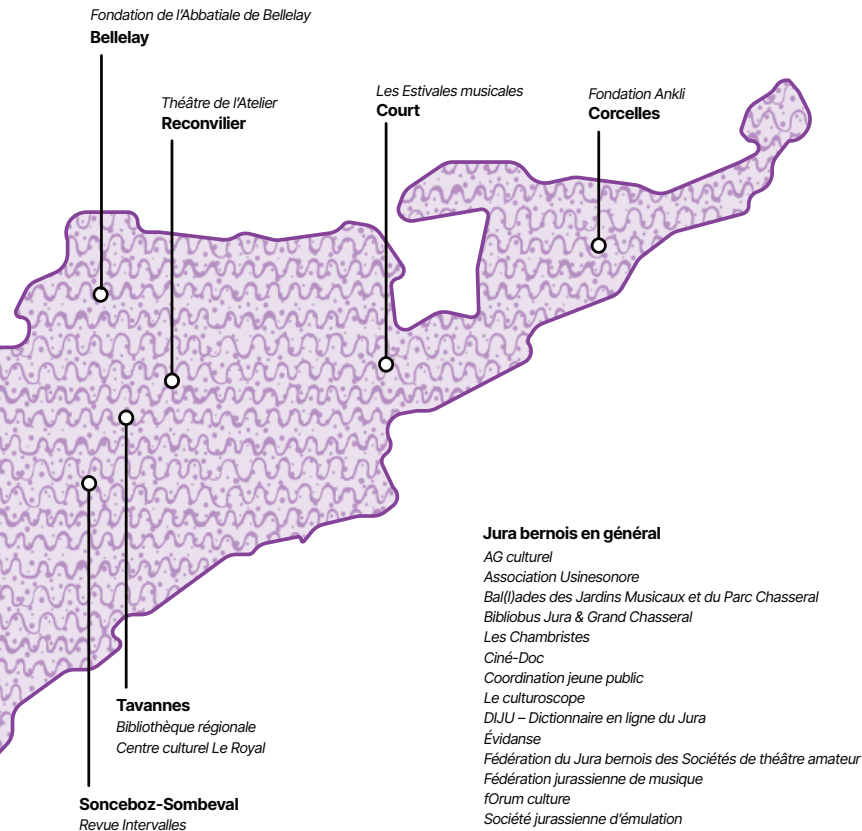
Chaque année, le CJB investit près de 3 millions de francs pour la culture dans le Jura bernois ce qui représente :

- plus de 20 institutions et organisations culturelles soutenues sur une base régulière ;
- des institutions phares dans le domaine de la préservation de la mémoire collective, en particulier la Fondation Mémoires d'Ici, centre de recherche et de documentation du Jura bernois ;
- le fOrum culture, réseau et bureau culturel pour soutenir la création, la diffusion et la médiation dans la culture et en particulier dans les arts de la scène ;
- l'Abbatiale de Bellelay, fleuron architectural devenu un pôle culturel incontournable pour les arts visuels et musicaux ;
- des festivals, programmes et événements qui se déploient sur l'entier du territoire et rayonnent au-delà de celui-ci ;
- le soutien à des projets de création artistique individuels/collectifs ;

Bibliothèque régionale
CCL
CEJARE
Espace Noir
Exposition Format
Mémoires d'Ici
Musée de St-Imier et Espace des Troupes jurassiennes
St-Imier



- des soutiens importants pour les activités de médiation culturelle en milieu scolaire ;
- un encouragement de la pratique artistique amateur ;



Seules les structures soutenues par le C.J.B sont mentionnées sur cette carte. La liste n'est pas exhaustive et est sujette à modification.

- une professionnalisation et une responsabilisation croissantes des actrices et acteurs culturels ;
- des collaborations et des échanges artistiques étroits avec les territoires voisins.

3. Contexte politique, légal et financier

I. Contexte politique

En 2026, le territoire du Jura bernois a été redessiné à la suite du transfert de la commune de Moutier vers la République et Canton du Jura. La législature précédente a été marquée par ce processus et les réflexions liées à ce changement politique qui a entraîné, d'une part, une diminution de l'enveloppe financière du CJB, et d'autre part, le rattachement de certaines institutions et manifestations culturelles au canton du Jura.

Le CJB occupe une place centrale dans le développement de la culture du Jura bernois et, de manière générale, de la culture francophone dans le canton de Berne. Les subventions qu'il octroie tout comme les actions qu'il met en œuvre ont pour objectif de garantir la vitalité de la culture régionale. Le CJB privilégie le soutien aux institutions et aux projets qui ont un lien direct avec son territoire, mais peut également apporter des contributions à des projets extérieurs qui apportent une réelle valeur ajoutée pour la région et sa population.

II. Cadre légal

La loi et l'ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne (LStP et OSTP) confèrent au CJB des prérogatives, notamment dans le domaine de l'encouragement des activités culturelles qui ont un lien avec le Jura bernois. Les domaines des monuments historiques et de l'archéologie, rattachés à l'Office de la culture, ne relèvent pas de ce Concept culturel. Le CJB a des compétences concernant les attributions du Fonds de Loterie pour la rénovation des bâtiments, alors que l'archéologie est de la compétence de l'Office de la culture. Le CJB est régulièrement consulté sur les dossiers qui concernent le Jura bernois.

La législation sur le statut particulier stipule que le CJB doit définir sa propre politique culturelle en tenant compte des spécificités de la région et en restant aligné sur la stratégie culturelle cantonale définie par l'Office de la culture. Il bénéficie d'une certaine autonomie quant à l'attribution des subventions culturelles, tout en étant tenu de respecter les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC et OEAC). Ces bases légales définissent

les modalités de financement tant pour les institutions que pour les projets.

La législation sur l'encouragement des activités culturelles confère aux communes une responsabilité majeure dans ce domaine. En principe, le canton - respectivement le CJB - intervient à titre subsidiaire, la contribution cantonale ne pouvant excéder la part communale.

Toutefois, pour des projets qui répondent aux priorités stratégiques du CJB, celui-ci peut, grâce à ses prérogatives, octroyer un soutien plus important que la contribution communale, tout en veillant à ce que celle-ci demeure conséquente.

III. Cadre financier

Le CJB dispose de sa propre enveloppe financière pour le soutien aux activités culturelles qui se déroulent dans le Jura bernois ou qui entretiennent un lien fort avec ce dernier. Selon la LStP, le montant du budget annuel du CJB dans le domaine de la culture est calculé au prorata de la population cantonale établie dans la région (environ 4,5%). Cette enveloppe, d'environ 2.8 millions, provient de deux fonds :

Budget de l'Etat pour le financement des institutions et

organisations culturelles - part CJB : environ 2,1 millions de francs

Une grande part de ce budget est allouée sur la base de contrats de prestations pluriannuels ou par des subventions annuelles récurrentes à des organisations culturelles.

Fonds pour l'encouragement des activités culturelles (FEAC) – part CJB : environ 700'000 milles francs

Ce fonds est alimenté par les recettes issues des jeux d'argent et son utilisation doit répondre aux critères d'utilité publique. Il permet de soutenir des projets de création, de diffusion, des événements ponctuels ou récurrents, des activités de médiation culturelle, etc.

Le CJB a également la possibilité, sous certaines conditions¹, d'effectuer des transferts entre les trois fonds que sont le Fonds de Loterie, le Fonds du Sport et le FEAC. Un seul transfert peut être effectué par année et il doit être argumenté auprès du Conseil-exécutif qui valide la demande. Durant la procédure, la Direction de l'instruction publique et de la culture ainsi que la Direction de la sécurité sont consultées. L'objectif de cette perméabilité des fonds, dispositif réservé au Jura bernois, est de permettre de bénéficier de

¹ Conditions définies aux articles 21a, 21b et 21c LStP

3

moyens supplémentaires exceptionnels dans un de ces trois secteurs pour pouvoir faire face à des besoins particuliers. Ce dispositif donne la possibilité d'augmenter ponctuellement les ressources pour le secteur culturel mais n'a pas pour objectif d'accroître de manière régulière l'enveloppe dédiée aux activités ordinaires. Le CJB relève que le développement d'une scène culturelle dynamique dans la seule région entièrement francophone du canton de Berne représente un coût plus élevé, proportionnellement à la taille de la population, que dans d'autres régions et que cette possibilité de transfert constitue une opportunité essentielle.

4. Enjeux du secteur culturel

La scène culturelle du Jura bernois se caractérise par une grande diversité et une présence étendue sur l'ensemble du territoire. Elle doit néanmoins faire face à différents enjeux locaux et nationaux.

- Alors que les finances des collectivités publiques sont sous pression, il est nécessaire de **rappeler le rôle de l'offre culturelle régionale** et ses multiples apports à la société : participation à l'identité régionale, création de références communes, renforcement de la cohésion sociale et du vivre-ensemble, transmission intergénérationnelle, espace de dialogue et pilier de la démocratie ;
- La culture du Jura bernois est spécifique et possède de nombreux atouts. Une meilleure valorisation de cette scène doit participer à **renforcer le rayonnement culturel du Jura bernois** et ainsi améliorer son attractivité, qu'elle soit touristique et/ou économique ;

- Le secteur culturel participe pleinement au dynamisme économique d'une région nouant de multiples partenariats avec les acteurs économiques locaux. Pour assurer leur maintien et leur développement, les organisations culturelles doivent aussi pouvoir compter sur des financements adéquats, également dans une période d'insécurité financière. Le **financement de la culture** demeure un défi important ;
- En Suisse, la fragilité économique de ce secteur engendre une **précarité importante des actrices et acteurs culturels** : le revenu moyen et les conditions sociales dans ce domaine sont largement inférieurs à celui de l'ensemble des secteurs économiques, comme le souligne un rapport du Conseil fédéral publié en 2023². Cette fragilité est renforcée par l'important renchérissement des dernières années ;
- Que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal, les collectivités publiques prennent conscience de l'importance de renforcer **la durabilité dans la culture**, en prenant en compte les

² CONSEIL FEDERAL, *La sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse*. Berne : Office fédéral de la statistique [en ligne], 2023 [Consulté le 26/03/2026], 39p., disponible à l'adresse : <https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/themes/amelioration-de-la-securite-sociale-des-acteurs-culturels.html>

facteurs économiques, sociaux et écologiques. Il s'agit de mieux intégrer l'ensemble de la chaîne de valeurs, de la création artistique à sa diffusion, ainsi que de favoriser la longévité et la circulation des œuvres ;

- Face à ces défis, la **coopération suprarégionale** joue un rôle essentiel, que ce soit au sein du canton de Berne ou au niveau national. C'est dans cette optique que la Conférence romande des cheffes et chefs de service et des déléguées et délégués aux affaires culturelles (CDAC-R) de la Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture (CIIP) a développé la stratégie « Vers un espace culturel latin », visant à renforcer les synergies entre les différents cantons romands et le Tessin, à structurer le secteur et à faciliter la mise en œuvre de mesures communes³.

³ CDAC – CONFERENCE DES CHEFS DE SERVICE ET DELEGUES AUX AFFAIRES CULTURELLES, *Vers un espace culturel romand : stratégie pour un développement d'actions convergentes en faveur du secteur culturel en Suisse romande, 2024-2030*, [en ligne], 2024 [Consulté le 26/03/2026], 12p., disponible à l'adresse : https://www.ciip.ch/files/1073/Documents/Documents-CIIP/Culture/2024_Synthese%20strategie_VF.pdf

5. Principes de politique culturelle spécifiques au Jura bernois

Au fil des ans, le CJB a développé une politique culturelle adaptée aux spécificités de sa région, en accordant une attention particulière à certains domaines. Le CJB a défini cinq principes de politique culturelle qui se déploient sur le long terme. L'objectif est, d'une part, de réaffirmer certains éléments essentiels de l'encouragement de la culture dans le Jura bernois et, d'autre part, de continuer à mener une politique proactive dans ces domaines.

1. Diversité culturelle

Comme en témoigne la cartographie culturelle, aux pages 6 et 7, la scène culturelle du Jura bernois est multiple. Elle réunit de nombreuses formes artistiques, des créations professionnelles et amateurs, intégrant aussi bien des productions locales que d'autres venant de l'extérieur, des manifestations d'envergure et des institutions culturelles de proximité. Cette diversité constitue un facteur

clé de vitalité culturelle, favorisant les échanges entre artistes d'ici et d'ailleurs, tout en maintenant un lien fort avec la population. Il est essentiel de veiller à ce que l'offre soit présente sur l'ensemble du territoire sans hiérarchiser les types de cultures et qu'elle prenne en compte les besoins des différents publics. Cette richesse culturelle régionale n'est possible que par le soutien des collectivités publiques, et plus particulièrement par l'engagement précieux des communes.

De son côté le fOrum culture constitue un outil innovant et efficace pour soutenir la création et la diffusion artistique professionnelle régionale. En tant que réseau, dont le territoire couvre le Jura bernois, la région biennoise et le canton du Jura, il favorise les liens entre les régions géographiques, les institutions ainsi que les actrices et les acteurs culturels. Ses appels à projets, prioritairement dans le domaine des arts de la scène, offrent un appui solide aux productions artistiques et à leur diffusion.

Le CJB

- soutient et accompagne les neuf institutions d'importance régionale et autres institutions au bénéfice d'un contrat de prestations sises dans le Jura bernois, en collaboration avec les communes-sièges et le Syndicat des

communes pour la culture Bienne-Seeland-Jura bernois ;

- encourage des projets culturels professionnels dans les différents domaines artistiques, leur présence sur l'entier du territoire et leur diffusion de manière large.

II. Mémopolitique

La conservation de la mémoire collective est nécessaire au développement et à la préservation des identités culturelles d'une région, ainsi qu'à la cohésion sociale. Le domaine du patrimoine est vaste et recoupe à la fois les collections des musées et les différents fonds d'archives, publics et privés. Il concerne de multiples supports (documents papiers et audiovisuels, œuvres d'arts, objets décoratifs ou utilitaires, etc..) ce qui requiert des connaissances, des moyens de conservation et des savoir-faire spécifiques. Si la conservation constitue l'objectif premier de ces institutions, il est aussi nécessaire que les collections soient mises en valeur auprès du grand public, à travers des expositions, des publications, des conférences, des projections, et d'autres formes de diffusion.

Dans le Jura bernois, une grande partie des tâches liées à la mémopolitique est confiée à Mémoires d'Ici, Centre de recherche

et de documentation du Jura bernois. Cette institution phare assure la conservation des archives privées, et son existence est garantie par la Loi sur le statut particulier ainsi que par la stratégie culturelle du canton de Berne. Le patrimoine industriel, secteur essentiel pour l'histoire du Jura bernois, relève quant à lui du CEJARE, Centre jurassien d'archives et de recherches économiques. Une partie des archives de la région est par ailleurs conservée dans des institutions à portée plus large comme les Archives de l'Etat de Berne et les Archives de l'Ancien Evêché de Bâle.

Dans le domaine muséal, le Musée de St-Imier et le Musée d'Art et d'Histoire de La Neuveville possèdent tous deux de riches collections d'objets et d'œuvres en lien avec le Jura bernois. Grâce à leur mise en valeur dans des expositions permanentes et temporaires, ils proposent des entrées thématiques sur l'histoire régionale.

La Revue Intervalles a développé au fil des ans un corpus impressionnant qui apporte de précieux éclairages sur l'histoire du Jura bernois et de Bienne.

Les services cantonaux de l'archéologie et des monuments historiques assurent quant à eux les travaux de recherches et de

sauvegarde de ces patrimoines spécifiques, y compris dans le Jura bernois. Dans le domaine du patrimoine bâti, on peut également relever le travail important effectué par le groupe régional Grand Chasseral de Patrimoine bernois.

Le CJB

- veille à une bonne coordination entre les différentes structures régionales œuvrant dans le domaine du patrimoine selon leurs missions respectives ;
- peut favoriser une collaboration interrégionale avec d'autres structures actives dans le domaine de la mémopolitique ;
- peut soutenir des projets ponctuels professionnels dans le domaine de la mémopolitique.

III. Participation culturelle

La pratique amateur fait partie de l'ADN du Jura bernois, en particulier dans les domaines de la musique et du théâtre. C'est une richesse pour la région : elle amène une offre culturelle complémentaire, touche un large public, offre un espace d'expression artistique et participe à solidifier les liens sociaux et entre générations. On constate également qu'il existe une certaine porosité entre scène amateur et scène professionnelle, amenant un espace d'expériences et d'échanges

artistiques. Si la mission première de l'encouragement à la culture est le soutien aux artistes professionnels, promouvoir la participation culturelle est essentiel pour donner la possibilité à tout un chacun de s'impliquer dans la vie culturelle.

Le CJB

- octroie des soutiens spécifiques aux ensembles amateurs, encadrés par des artistes professionnels, dans les domaines de la musique (chœurs, ensembles) et du théâtre (notamment via la Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur – FJBSTA) ;
- peut encourager un encadrement professionnel d'artistes amateurs dans d'autres champs artistiques en lien avec des manifestations publiques ;
- encourage la pratique culturelle chez les jeunes.

IV. Médiation culturelle

La médiation culturelle permet de mettre en relation une production artistique et les publics, offrant une expérience complémentaire aux manifestations. Elle s'exerce autant dans les milieux scolaires que dans d'autres cadres.

Les dispositifs proposés par le programme « Culture et école » de l'Office de la culture encouragent les

sorties culturelles tout comme ils permettent la réalisation de projets artistiques en milieu scolaire. Ils sont destinés à la fois aux établissements scolaires et/ou aux actrices et acteurs culturels. Le CJB prend en charge les subventions concernant le Jura bernois.

La commission Action culturelle du fOrum culture ainsi qu'Evidanse, dans le domaine de la danse, développent de nombreux projets dans ce domaine, souvent en collaboration avec d'autres organisations culturelles, renforçant ainsi la médiation sur l'ensemble du territoire. De manière générale, le CJB veille à ce que la médiation culturelle figure parmi les missions des institutions culturelles bénéficiant d'un contrat de prestations.

Le CJB

- soutient les activités culturelles en milieu scolaire via les dispositifs cantonaux de « Culture et école » ;
- facilite les synergies entre le secteur culturel et les milieux scolaires et de formation ;
- favorise le développement de la médiation culturelle scolaire et extrascolaire à travers les institutions et manifestations qu'il soutient et par les actions du fOrum culture et d'Evidanse.

V. Collaboration interrégionale

La culture ne se cantonne pas aux frontières régionales et tire une grande partie de son dynamisme dans les échanges avec l'extérieur. On constate que l'Arc jurassien, y compris la région biennoise, est un terrain propice à la collaboration, comme en témoignent de nombreux projets artistiques portés par des artistes venant de la région BEJUNE. C'est aussi le premier territoire de diffusion pour les projets créés dans la région. Le fOrum culture, l'agenda en ligne le culturoscope, la Revue Intervalles, par la diversité de ses thématiques, ou encore le projet « Enquête photographique Jura bernois » représentent des exemples de cette dynamique positive apportée par les projets interrégionaux.

Les échanges avec l'arrondissement de Biel/Bienne sont particulièrement importants pour les années à venir et pour assurer une présence forte de la culture francophone au sein du canton de Berne. Il arrive fréquemment que le CJB et l'Office de la culture soutiennent conjointement des projets ayant des liens avec plusieurs régions du canton.

Le CJB

- promeut la culture romande du canton de Berne, en étroite collaboration avec l'Office de la culture, le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) et la ville de Bienne ;
- favorise une complémentarité de l'offre du Jura bernois à celle de la région biennoise ;
- encourage et facilite les collaborations culturelles sur l'Arc jurassien et en particulier dans la région BEJUNE.

6. Priorités stratégiques

Si les « Principes de politique culturelle spécifiques au Jura bernois » sous-tendent des mesures qui s'appliquent sur le long terme, le CJB a également relevé des problématiques actuelles qui nécessitent des réflexions et des actions à mettre en œuvre durant les prochaines années. Il a relevé ainsi six priorités stratégiques qui répondent notamment aux enjeux abordés au chapitre 4.

Une offre régionale attractive

Le CJB tient à assurer le maintien et le développement de l'offre culturelle ; à favoriser sa promotion et son accès ; et à contribuer à l'attractivité de la région par le biais de la culture.

I. Soutien à des projets d'envergure pour le Jura bernois

Malgré la position périphérique du Jura bernois, des projets d'envergure s'y sont implantés, se sont développés et font aujourd'hui rayonner la région dite Grand Chasseral au-delà des frontières régionales et cantonales. L'Abbatiale de Bellelay, véritable joyau du patrimoine bâti, est depuis

1963 un écrin unique dédié à l'art contemporain et aux expériences musicales. A ses côtés, d'autres manifestations prennent désormais place sur les calendriers culturels romands et suisses, à l'instar du festival Usinesonore ou encore de l'exposition d'installations photographiques en plein air, Format. Les défis restent de taille pour ces projets d'ampleur indispensables au dynamisme et au rayonnement de la région. Le CJB est conscient que son soutien constitue un levier essentiel pour garantir le maintien et le développement de telles manifestations, d'autant plus que les possibilités des autres instances régionales restent limitées.

Priorités

- Soutenir et accompagner des projets et manifestations d'envergure ayant une portée suprarégionale ;
- Veiller au bon développement culturel sur le site de Bellelay en collaboration avec l'association Jura bernois. Bienne et la Fondation de l'Abbatiale de Bellelay.

II. Renforcer la mise en valeur de la culture régionale et son accès

L'offre culturelle du Jura bernois est bien ancrée dans le territoire et complémentaire aux activités

culturelles proposées dans les régions voisines. Elle participe pleinement à la mise en valeur de la dimension romande du canton de Berne. Toutefois, faire rayonner la culture de la région reste un défi de taille face aux centres urbains. Il est donc indispensable de renforcer sa valorisation par différentes mesures.

Une fois par législature, le CJB remet le Prix de la culture du Conseil du Jura bernois ainsi que deux Distinctions pour mérites exceptionnels dans le domaine de la culture. Cette remise de prix est une occasion privilégiée pour le CJB de mettre en lumière la culture locale et de promouvoir des projets spécifiques et audacieux.

Par ailleurs, les politiques culturelles publiques doivent tenir compte des besoins et des pratiques des différents publics, tout en veillant à limiter les obstacles économiques ou socio-culturels. Le CJB s'engage donc à favoriser un plus grand accès à la culture grâce à différents leviers et collaborations, ainsi qu'à soutenir des dispositifs dédiés à des publics cibles. Il vise ainsi à rendre les lieux culturels plus accessibles.

Priorités

- Favoriser une mise en valeur pertinente et large de l'offre culturelle régionale, notamment au travers des dispositifs tel que

l'agenda en ligne le culturoscope ou d'autres canaux de diffusion ;

- Participer à la mise en valeur de la création régionale par différentes actions et notamment par la remise du Prix de la culture du CJB ;
- Veiller à ce que les institutions culturelles soient également des lieux de rencontres et d'échanges renforçant le lien social dans la région ;
- Encourager des mesures d'accès à l'offre culturelle (AG culturel, autres actions spécifiques) pour toucher un public aussi large que possible.

III. Interactions entre la culture, le tourisme et l'économie

Une scène culturelle dynamique contribue au développement et à l'attractivité d'une région, pour sa qualité de vie et également d'un point de vue économique. La culture apporte compétences et savoir-faire tout en faisant appel à de nombreux services de proximité (hébergement, restauration, communication, technique, ...). Le CJB est convaincu que la culture contribue à promouvoir une image positive de la région. C'est dans cette perspective qu'une collaboration a été initiée avec la Fondation Grand Chasseral, créée en 2019. Ce partenariat est amené à se développer afin de stimuler les échanges entre acteurs des milieux culturels, économiques et touristiques de la

région. Des actions ciblées, ainsi qu'un travail de réseautage, sont nécessaires pour amener à une meilleure connaissance des spécificités et des défis propres à chaque domaine, et ainsi renforcer les collaborations.

Pour assurer ce dynamisme culturel, des infrastructures adaptées et un financement adéquat sont indispensables. Sur ce point, force est de constater que le financement privé de la culture dans le Jura bernois représente un défi de taille, bien que ces sources externes soient nécessaires pour compléter les apports publics. Mieux visibiliser la plus-value culturelle peut également renforcer le financement du secteur.

Priorités

- Sensibiliser les différents secteurs sur les plus-values, les enjeux et les problématiques de la culture ;
- Renforcer les actions de réseautage intersectoriel et une collaboration étroite avec les partenaires d'autres domaines du Jura bernois (Fondation Grand Chasseral, Grand Chasseral Tourisme, Jura bernois. Bienne, ...) ;
- Soutenir des projets culturels qui encouragent un rapprochement entre les secteurs de la culture, du tourisme, de l'économie ;
- Favoriser une diversification des financements de la culture en s'inspirant des bonnes pratiques d'autres régions.

Un secteur culturel renforcé

Face aux défis auxquels est confronté le secteur culturel, il est nécessaire que les politiques publiques se coordonnent afin d'améliorer sa structuration et renforcer l'information destinée aux travailleuses et travailleurs culturels. Cela doit permettre une plus grande résilience du secteur, une meilleure durabilité des œuvres et des institutions, tout comme des meilleures conditions sociales.

IV. Un secteur mieux structuré

Le secteur culturel est composé d'institutions, d'organisations, d'associations, d'entreprises ainsi que d'actrices et d'acteurs indépendants. Dans le Jura bernois, de nombreuses structures sont portées en partie ou totalement par des bénévoles. Cet engagement de la population constitue un atout précieux qui ancre fortement la culture dans le terreau local. Mais cette situation peut aussi entraîner un manque de ressources et de compétences professionnelles. Un secteur bien structuré aide les organisations ainsi que les personnes à s'orienter, à renforcer et à mutualiser les compétences. Si de

nombreuses structures ont gagné en professionnalisme ces dernières années, le CJB est conscient qu'un renforcement structurel de certaines organisations s'avère nécessaire.

Le fOrum culture, en tant que réseau et grâce à sa structure collaborative, est un point de contact entre les lieux culturels. Il favorise la diffusion des créations scéniques sur le territoire et à l'extérieur, et crée un cadre propice à des projets de médiation culturelle innovants. Il peut apporter différents appuis autant pour les actrices et acteurs indépendants que pour les organisations de toutes tailles.

De son côté, la faïtière culturelle Grand Chasseral, fondée en 2023, est devenue une précieuse plateforme d'échange entre les institutions culturelles du Jura bernois. En plus d'encourager une collaboration plus étroite entre ces dernières, elle est à même de réunir les problématiques et enjeux du terrain et de servir de relai auprès du CJB et d'autres collectivités.

Priorités

- Veiller à une bonne mise en réseau des différents organismes, actrices et acteurs culturels du territoire ;
- Encourager une meilleure structuration, voire professionnalisation de certaines organisations culturelles du Jura bernois ;
- Veiller à une collaboration étroite avec les différents partenaires régionaux et cantonaux : l'Office de la culture, le CAF, l'association Jura bernois. Bienne, les communes du Jura bernois et la ville de Bienne, entre autres.

V. Des institutions et acteurs mieux outillés

Pour renforcer la solidité du secteur, il s'avère indispensable d'améliorer la communication et les informations à l'intention des porteuses et porteurs de projets, notamment sur les dispositifs de soutien, mais aussi sur les questions économiques et juridiques. Bien que les faïtières culturelles, tant régionales que nationales, publient des recommandations, celles-ci restent méconnues et peu appliquées.

Le bureau culturel développé par le fOrum culture accompagne le secteur grâce à différentes actions : permanences, formations continues, tables rondes, etc. A travers ces prestations, il informe et sensibilise sur diverses thématiques et propose un accompagnement personnalisé selon les besoins. Des bureaux culturels ont été créés dans la plupart des cantons romands et des collaborations intercantionales sont amenées à se développer.

Le CJB prévoit également d'étendre ses propres canaux de communication pour garantir une information large auprès du secteur culturel, mais aussi des communes et autres partenaires.

Priorités

- Promouvoir et accompagner le bureau culturel du fOrum culture ;
- Favoriser une collaboration intercantonale entre les bureaux culturels ;
- Sensibiliser le secteur culturel, ainsi que les communes et les partenaires, sur les différentes recommandations des faïtières culturelles, notamment en termes de rémunération ;
- Augmenter et améliorer les informations du CJB à destination de la scène culturelle ;
- Organiser régulièrement des rencontres avec les partenaires du secteur culturel.

VI. Sensibilisation à la durabilité

Les questions liées à la durabilité touchent tous les secteurs de notre société, y compris le domaine culturel, et nécessitent de prendre en compte ses diverses dimensions : écologique, économique et sociale. Cette thématique regroupe de nombreux défis qui comprennent à la fois la longévité des œuvres, mais aussi le contexte de leur production.

Un changement progressif et en profondeur n'est possible qu'au niveau global et non uniquement à l'échelle du Jura bernois. C'est pourquoi la collaboration au sein du canton et au niveau intercantonal sur cette problématique est indispensable. Pour le CJB, il s'agit avant tout d'un travail de sensibilisation afin d'encourager les structures, actrices et acteurs culturels à intégrer ces réflexions dans leurs modalités de travail.

Priorités

- Sensibiliser le secteur culturel, ainsi que les communes et les partenaires, quant aux différentes problématiques liées à la durabilité (économique, sociale et écologique) ;
- Favoriser une meilleure circulation des œuvres ;
- Participer aux réflexions au sein du canton de Berne et au niveau intercantonal pour prendre en compte ces besoins dans les modalités d'encouragement.

7. Modalités d'encouragement

I. Les domaines culturels soutenus

Le CJB subventionne des activités culturelles dans les domaines suivants :

- **Arts du cirque et de la rue**
- **Arts visuels**
- **Danse**
- **Design et arts appliqués⁴**
- **Littérature**
- **Médiation et participation culturelles**
- **Mémopolitique et traditions vivantes**
- **Musique**
- **Projets interdisciplinaires**
- **Théâtre**

Les projets cinématographiques ne sont pas soutenus directement par le CJB, mais par Pro Cinéma Berne. Le CJB est consulté sur les projets de films en lien avec le Jura bernois.

II. Les modèles d'encouragement

L'encouragement de la culture dans le Jura bernois s'inscrit dans les modèles de soutien mis en œuvre dans le canton de Berne. Les soutiens aux activités culturelles peuvent être de différentes natures, ponctuels ou pluriannuels. Les principaux modèles d'encouragement sont décrits ci-dessous ; certaines procédures sont détaillées au chapitre 9 et les sites de référence sont répertoriés au chapitre 10.

Subventions pluriannuelles

- Le Jura bernois comprend neuf institutions d'importance régionale. Ces institutions bénéficient d'un contrat de prestations sur quatre ans, signé entre l'institution, la commune-siège, le CJB et le Syndicat de communes pour la culture Bienne-Seeland-Jura bernois. La clé de répartition des subventions est définie dans la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) ;
- Pour certaines institutions ayant des prestations et un rayonnement pour l'entier du Jura bernois, le CJB prend en charge la majeure partie

⁴ Le CJB fonde ses décisions en la matière sur l'expertise de la Fondation bernoise de design auprès de laquelle doivent être déposés les dossiers (www.bernerdesignstiftung.ch/fr)

du financement public. C'est le cas notamment de la fondation Mémoires d'Ici, du fORum culture, de la fondation de l'Abbatiale de Bellelay et du CEJARE ;

- Le Bibliobus Jura & Grand Chasseral bénéficie d'un soutien pluriannuel du CJB. Cette institution intercantonale est soutenue également par le canton du Jura ainsi que par les communes bernoises et jurassiennes qui le sollicitent.

Subventions annuelles

Certaines organisations culturelles régionales et suprarégionales peuvent recevoir une subvention annuelle pour leurs activités. Elles doivent déposer une demande chaque année.

Aides aux projets / Subventions ponctuelles

Le soutien aux projets concerne les subventions ponctuelles pour l'organisation de manifestations, la création artistique, les tournées, la publication d'ouvrages, la production de supports musicaux,... En fonction de la requête, le CJB octroie des aides à la création, des aides à la réalisation, des aides aux frais d'impression, des aides à la production, des aides au programme ou encore des garanties de

couverture de déficit. Le soutien cantonal reste subsidiaire au soutien communal.

Si un projet est également soutenu par des communes bernoises hors Jura bernois, des soutiens croisés entre l'Office de la culture et le CJB peuvent être octroyés. Si ces projets sont soutenus par une commune de l'arrondissement bilingue de Biel/Bienne, le CAF est également consulté.

Culture et école : soutiens à la médiation culturelle en milieu scolaire

L'Unité médiation de l'Office de la culture dispose de différents dispositifs de soutien à destination des écoles. Ces subventions offrent un accès équitable à la sensibilisation culturelle pour l'ensemble des élèves du canton. Le programme « Culture et école » propose les soutiens suivants, lesquels sont pris en charge par le CJB pour les écoles du Jura bernois :

- Les bons culturels pour des projets ou des sorties qui s'élèvent jusqu'à 800 francs par classe ou groupe (max 10'000 francs par projet) ;
- Les « Projécoles », financés de manière conjointe avec la commune/école jusqu'à hauteur de 3'000 francs par classe pour un projet culturel approfondi et développé sur la durée ;

- Des offres et projets sélectionnés pour les écoles (Palettes d'offres, MUS-E, Theaterlink, Ciné-culture, Roadmovie) ;
- L'appel à projets « Prêt-à-participer » permet aux écoles de bénéficier d'offres d'organisations culturelles ayant une longue expérience de médiation ;
- Le concours « Tête-à-tête » permet de développer un projet sur mesure entre des acteurs culturels et une école ;
- Le projet « Des agent.es Culturel. les pour des écoles créatives » permet aux établissements scolaires d'avoir un accompagnement pour développer un profil culturel propre.

Encouragement des actrices et acteurs culturels

- Tous les quatre ans, le CJB octroie une bourse de séjour pour l'atelier de Bruxelles réservée aux artistes du Jura bernois. Cet atelier est partagé avec la République et Canton du Jura et les communes de Bienne, Neuchâtel et d'Yverdon-les-Bains ;
- Le Prix de la culture du Conseil du Jura bernois, ainsi que deux Distinctions pour mérites exceptionnels dans le domaine de la culture sont remis une fois par

législature à des artistes, actrices, acteurs ou institutions culturelles de la région ;

- Les artistes du Jura bernois peuvent également bénéficier des dispositifs de soutien des commissions culturelles cantonales francophones ou bilingues.

Fonds de Loterie

Le présent Concept culturel encadre l'octroi des subventions dans le Jura bernois provenant du budget cantonal alloué à la culture et du Fonds pour l'encouragement des activités culturelles (FEAC). Par ailleurs, le CJB dispose d'une enveloppe financière propre provenant du Fonds de Loterie, lequel peut également soutenir des projets culturels, notamment dans les domaines suivants :

- Infrastructures (bâtiment, matériel technique) ;
- Projets numériques : sites internet, applications et autres ;
- Culture populaire (dont les subventions par personne ainsi que pour l'achat de costumes et d'instruments) ;
- Certaines manifestations dans le domaine de la culture populaire.

Les requêtes concernant le Fonds de Loterie sont à déposer auprès de la Direction de la sécurité. Toutes les

possibilités de subventions par le Fonds de Loterie sont décrites sur leur site internet (référence au chapitre 10).

8. Restrictions à l'encouragement

Tout comme pour l'Office de la culture du canton de Berne, le mandat principal du CJB, dans le domaine de la culture, consiste à soutenir l'offre culturelle, la création artistique et la médiation culturelle. Il soutient en priorité les projets portés par des artistes professionnels et centrés sur l'expression artistique.

Par conséquent, ne peuvent bénéficier d'un encouragement les projets réalisés dans le cadre :

- de formations et formations complémentaires ;
- de mises au concours, concours et prix* ;
- d'investissements en infrastructure ou en matériel* ;
- de projets dont les visées commerciales sont prédominantes ;
- de manifestations gratuites (sans billetterie ni collecte) ;
- de manifestations socio-culturelle et/ou de bienfaisance ;
- de manifestations à caractère religieux ou politique.

Des restrictions à l'encouragement peuvent avoir lieu dans le cadre de projets soutenus par d'autres fonds cantonaux bernois, portés ou (co)produits par des institutions subventionnées par le CJB/canton ou se déroulant dans des structures bénéficiant déjà d'un soutien cantonal (double-subventionnement).

* Des soutiens peuvent être octroyés par le Fonds de Loterie pour certains types de demandes (référence au chapitre 10)

9. Dépôt des demandes et critères

Les indications données ci-dessous concernent le soutien aux projets (aides ponctuelles) et les dispositifs pour la médiation culturelle en milieu scolaire, et sont sujettes à modifications. Pour des informations actualisées, des compléments et pour les autres modalités d'encouragement, il est nécessaire de se référer aux sites internet référencés au chapitre 10.

1. Aide aux projets

Procédure de traitement des demandes

Les demandes de subventions doivent impérativement être déposées **au plus tard deux mois avant le début du projet**.

L'analyse et le suivi administratif des dossiers est pris en charge par l'Office de la culture, alors que le CJB est responsable de leur traitement au niveau politique et de la décision qui en découle. La procédure comprend les étapes suivantes :

1. Dépôt de la requête sur le portail en ligne de l'Office de la culture ;
2. Analyse technique du dossier et

préavis de la section Encouragement des activités culturelles de l'Office de la culture (section EAC) ;

3. Traitement par la Commission Culture du CJB ;
4. Décision par le plénum du CJB ;
5. Suivi administratif par la section EAC.

L'analyse et le traitement de la requête (dès l'étape 2) ne peuvent débuter qu'une fois le dossier complet. La durée du processus varie au cas par cas. Dès que les dossiers sont envoyés au CJB, le processus politique dure généralement un mois, en fonction des séances du CJB.

Conditions générales

Les conditions générales sont listées ci-dessous et sont explicitées dans la « Notice unique sur les subventions en faveur de projets » de la section EAC de l'Office de la culture.

- Dépôt des demandes dans les délais ;
- Dépôt de demandes auprès d'autres organismes d'encouragement (subsidiarité, en particulier des communes) ;
- Lien évident avec le canton de Berne / le Jura bernois ;
- Professionnalisme ;
- Besoin de financement avéré ;
- Dossier de demande complet.

Critères d'encouragement cantonaux

La Section EAC évalue les demandes de subventions à des projets culturels sur la base de critères qualitatifs :

- Importance et rayonnement ;
- Originalité et particularisme.

Elle tient compte par ailleurs des aspects suivants :

- Contribution au renforcement de la culture dans les régions ;
- Echanges entre les deux cultures linguistiques ;
- Enrichissement ciblé de l'offre culturelle ;
- Promotion de la médiation culturelle / accroissement de la demande culturelle ;
- Egalité des genres ;
- Rémunération des artistes selon les directives des faïtières.

Prérogatives du CJB et financements maximaux

La hauteur d'un soutien aux projets est définie en regard des conditions et critères décrits ci-dessus. Une subvention ne peut concerner que les coûts liés à la dimension culturelle d'un projet, dans le cas de manifestations pluridisciplinaires.

En règle générale, la participation cantonale à un projet correspond au maximum à l'équivalent de l'apport communal. En cas d'absence de participation financière d'une commune, un projet n'est généralement pas soutenu par le canton, ni par le CJB.

Toutefois, grâce à la LStP, le CJB bénéficie de prérogatives politiques. Les principes et priorités stratégiques définies dans le présent Concept sont également pris en compte dans l'analyse des dossiers. Le CJB peut ainsi octroyer des subventions supérieures à la participation communale, voire indépendamment de la participation de tiers, lorsque des projets répondent de manière remarquable aux priorités de sa politique culturelle, et ceci jusqu'à une limite maximale de 30% des charges avérées. Un soutien supérieur n'est possible que pour des projets exceptionnels qui revêtent une importance prépondérante pour l'entier de la région.

Dans le domaine de la création amateur, les compagnies et les ensembles peuvent être soutenus à maximum 2'000 francs par représentation, et à condition d'être encadrés par des artistes professionnels (direction, mise en scène et solistes).

II. « Culture et école »

Procédure de traitement des demandes

Les demandes pour acquérir des bons culturels et des soutiens « Projécoles » doivent impérativement être déposées **au plus tard un mois avant le début du projet / événement** sur le portail en ligne de l'Office de la culture. Dans le Jura bernois, les classes peuvent bénéficier d'un « bon de sortie » par année et d'un « bon pour un projet » une fois tous les deux ans. Ces demandes sont traitées en continu par l'Unité médiation de l'Office de la culture. Le CJB n'intervient pas dans les décisions, mais prend en charge les soutiens pour les écoles du Jura bernois.

Concernant la palette d'offres ainsi que les autres soutiens proposés, les conditions sont liées à chaque dispositif. Les institutions, actrices et acteurs culturels qui souhaiteraient publier une prestation sur la palette d'offres doivent contacter directement l'Unité médiation de l'Office de la culture section EAC.

10. Sites internet de référence

Concernant les procédures et la liste des documents à fournir en fonction des requêtes, les informations sont disponibles sur les sites internet suivants :

I. Conseil du Jura bernois



Page Politique culturelle

<https://www.conseildujurabernois.ch/le-cjb/politique-culturelle>



Page Fonds de Loterie

<https://www.conseildujurabernois.ch/subventions/fonds-de-loterie>

II. Office de la culture



Site internet général

<https://www.kultur.bkd.be.ch/fr/start/ueber-uns/amt-fuer-kultur.html>



Portail des demandes

<https://kulturgesuche.be.ch/fr-CH/>



Encouragement des projets :

<https://www.kultur.bkd.be.ch/fr/start/themen/kulturfoerderung/foerderung.html>



Médiation culturelle

<https://www.kultur.bkd.be.ch/fr/start/themen/kulturfoerderung/kulturvermittlung.html>



Palette d'offres « Culture et école »

<https://kulturgesuche.be.ch/fr-CH/service-offers>

III. Autres liens



Fonds de Loterie

<https://www.fobe.sid.be.ch/fr/start/lotteriefonds.html>



Syndicat de communes Bienne-Seeland-Jura bernois

<https://bsjb.ch/fr/>

*Impressum
Conseil du Jura bernois (CJB)*

*Mise en page et graphisme
Agence Giorgianni & Moeschler, Tavannes*

